



Mars 2022

RAPPEL EN CAS D'ASSIGNATION

À chaque appel à la grève, l'Administration fait le choix à ses risques et périls, de procéder à l'assignation d'un certain nombre de personnels.

Le nombre d'agents assignés a fait l'objet de nombreuses discussions au Comité Technique d'Etablissement débouchant sur un tableau des effectifs assignés fondé sur le besoin en effectif minimum par secteur (bien souvent l'effectif du dimanche).

En ce qui concerne plus spécifiquement les assignations, nous avons acté avec la Direction, la mise en place d'une colonne supplémentaire pour permettre à ceux qui le souhaitent, de se déclarer solidaires de la grève.

Ce positionnement n'a bien évidemment aucune conséquence sur votre salaire.

Il s'agit juste d'un geste de solidarité.

En effet, les chiffres indiquant le nombre de grévistes dans notre établissement se voient diminués de fait, de la totalité des 2500 agents assignés.

C'est dire l'importance de cette colonne...

SERVICE CONCERNE et UF : «SERVICE»
NOM DU RESPONSABLE : «Responsable»

Se déclarer en grève n'impacte en aucune façon votre rémunération. Il s'agit d'un geste de solidarité à l'égard de ceux qui ont pu faire

Grade	Nom/Prénom	Date	Horaires	Assignés	Emargement	Souhaite se déclarer en grève
«GRADE»	«NOM__ PRENOM»	«Date»	«Horaires»	Assigné		↓